

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS VERT 2025 -
AXE RENATURATION
POUR L'AMENAGEMENT
D'UN PATIO A L'EHPAD
DES GENTIANES EN ILOT
DE FRAICHEUR

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2025_0136

L'EHPAD des Gentianes, situé à Vétraz-Monthoux, dispose actuellement d'un patio inutilisé en période de forte chaleur car il est pratiquement exclusivement minéral. Il constitue pourtant un des rares espaces extérieurs sécurisé et facilement accessible par les résidents. Son absence de traitement entraîne également une surchauffe dans les espaces de vie contigus du bâtiment via les surfaces vitrées non protégées.

Le projet d'aménagement de ce patio en un îlot de fraîcheur par végétalisation et aménagement paysager va répondre aux objectifs de lutte contre les îlots de chaleur urbains et d'amélioration du confort thermique des populations vulnérables.

Le dispositif du fonds vert sur l'axe renaturation des villes et des villages a pour objectif de favoriser la végétalisation, la désimperméabilisation et la renaturation des espaces urbains et périurbains. Il s'inscrit dans une logique de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le projet d'aménagement du patio répondant à ce dispositif, il est proposé de déposer un dossier fonds vert sur cet axe de renaturation.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature de la dépense	Montant en € H.T	Dépenses éligibles en € H.T	Financement	Montant en €	Taux
Maîtrise d'oeuvre	13 540,00 €	0,00	Etat/Fonds vert 2025 renaturation	28 728,00 €	38,74%
Travaux généraux	18 400,00 €	18 400,00 €			
Revêtement	8 800,00 €	8 800,00 €			
Plantation-espaces verts	4 700,00 €	1 410,00 €			
Réseau EP	2 900,00 €	2 900,00 €	Autofinancement Annemasse Agglo	45 422,00 €	61,26%
Mobilier et équipement	20 300,00 €	4 400,00 €			
Aléas et révisions	5 510,00 €	0,00 €			
Total	74 150,00 €	35 910,00 €	Total	74 150,00 €	100 %

La subvention demandée (28 728 €) correspond à 80 % des dépenses éligibles (35 910 € HT).

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage début novembre 2025 pour une durée de 6 mois.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert – Axe Renaturation, pour l'aménagement du patio de l'EHPAD des Gentianes en un îlot de fraîcheur ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 28 728,00 €, soit 38,74% du coût de l'opération de travaux et 80 % des dépenses éligibles ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à cette demande de subvention et son versement.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.